



Commune de
St-Sulpice

RAPPORT SUR LE PRÉAVIS 10/2025

Demande d'un crédit de CHF 15'000.-pour la réalisation d'une Planification Financière
Par la Société d'audit, de fiduciaire et de conseil BDO

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

La Commission de Gestion et des Finances s'est réuni à la salle des commissions une première fois le mardi 19 août 2025 pour une séance de préparation et d'évaluation des questions et une deuxième fois le 20 août avec le Syndic et le représentant de la Fiduciaire de BDO.

Les compositions de la COGEFI pour ces séances étaient les suivantes :

Séance du 19 août de 19 h 30 à 22 h 00

Présidente :	Madame	Elenor Lyonette - Les Vert-e-s
Membres :	Mesdames	Anne Guthmuller - ASSE
		Carmen Fankhauser - ASSE
		Nadine Reichenthal - ASSE
	Messieurs	Olivier Chabanel - PLR
Rapporteur :	Monsieur	Michel Racine - SCD
Excusé :	Monsieur	Simon Hostettler - PLR

Séance du 20 août de 19 h 30 à 22 h
(Suivie par une délibération de la COGEFI 22 h 00 - 23 h 00)

Présidente :	Madame	Elenor Lyonette - Les Vert-e-s
Membres :	Mesdames	Anne Guthmuller - ASSE

		Carmen Fankhauser - ASSE
		Nadine Reichenthal - ASSE
	Messieurs	Olivier Chabanel - PLR
		Simon Hostettler - PLR
Rapporteur :	Monsieur	Michel Racine - SCD

Également présent

- ❖ Le Syndic Etienne Dubuis pour la Municipalité
- ❖ Gaetan Storto, sous-directeur de la société BDO.

La COGEFI tient à remercier le Syndic et Monsieur Storto pour leur disponibilité et de leurs réponses à nos questions et tout particulièrement Monsieur Storto pour l'excellente présentation de leur solutions proposées à travers de l'offre du 18 juin 2025.

La COGEFI regrette fortement que le nouveau boursier n'a pas été invité à participer à cette réunion.

Documents fournis à la COGEFI avant la séance du 20 août 2025 :

- ❖ Le Préavis 10/2025 du 18 août 2025.

Documents transmis par BDO après la séance du 20 août 2025 :

- ❖ Présentation d'un modèle tableau de bord MCH2
- ❖ Présentation produit exemple donnée le 20.08.2025
- ❖ L'Offre pour le mandat d'analyse et de planification financière, avec plus d'information quant aux livrables.

BDO effectue entre 10 à 20 planifications financières par années pour différentes communes de la région et, lors de la séance, Monsieur Storto nous présente la méthodologie BDO et un exemple d'analyse et de planification financière réalisée pour une autre commune.

L'offre pour Saint-Sulpice consiste d'un paquet comprenant : une planification financière (PowerPoint) basé sur une simulation, une présentation à la municipalité, à la COGEFI et une présentation au Conseil Communal.

L'analyse BDO n'est pas qu'une approche purement « comptable ». BDO sépare les éléments exceptionnels, retire les éléments liés aux autres années et élimine les éléments purement « comptables » comme les imputations internes et, celles liées aux fonds et réserves, afin de présenter les coûts et les revenus ayant une réalité économique. Les domaines autofinancés sont également analysés séparément.

L'analyse des résultats porte sur les 5 dernières années et une offre une projection pour les 5 ans à venir, comprenant également une série d'indicateurs tels que la capacité d'endettement ou le point d'impôt qui serait nécessaire pour atteindre l'équilibre. Cette

méthodologie devrait fournir à l'exécutif une vision globale de la situation financière de la commune et leur permettre de mieux appréhender l'impact des investissements à venir.

Cependant, une étude du type actuellement proposé a aussi ses limites :

- ❖ BDO ne fournit pas de fichier Excel, il ne s'agit donc pas d'un outil que nous pourrions ensuite utiliser pour d'autres simulations ou analyses.
- ❖ C'est eux qui réalisent les mises à jour, afin d'actualiser les données des nouvelles années, de constater les écarts et d'alimenter les réflexions, pour un prix d'environ CHF 6'500.

L'étude – dans son format actuellement présenté - ne fournit pas encore :

- ❖ De vision des coûts et revenus par branche d'activité / par service rendu aux habitants. L'approche reste au niveau des natures comptables (comptes 30 et 31 essentiellement),
- ❖ Ne permet pas d'identifier les coûts maîtrisables et les coûts non maîtrisables ou imposés par la loi,
- ❖ N'offre pas de benchmark (comparaisons) avec des autres communes.

BDO pourrait intégrer plusieurs de ces éléments dans un futur paquet.

La Municipalité souhaite commencer l'analyse en septembre pour pouvoir présenter les résultats un peu avant la présentation du budget. C'est pourquoi elle propose une procédure de dépôt / vote le 10 septembre.

La COGEFI ne souhaite pas que cette étude soit faite dans la précipitation, et préférerait que cette planification se fasse en 2026 après que les comptes 2025 soient bouclés. Cela offre l'avantages d'avoir deux années bouclées sous MCH 2 comme base pour l'analyse. Les coûts de l'étude pourraient donc figurer dans le budget 2026. De plus, ces résultats pourront présenter un état de la situation financière à la nouvelle Municipalité pour commencer leur nouvelle législature.

CONCLUSIONS

Nous remercions le Syndic de nous avoir organisé la présentation de Monsieur Storto de BDO, une présentation qui nous a permis d'avoir une meilleure compréhension du projet « d'analyse et planification financière ». En revanche, nous avons regretté de ne pas avoir rencontré le nouveau boursier à cette occasion.

Nous partageons le même avis que la Municipalité pour l'intérêt d'avoir une planification financière à disposition dès l'entrée en fonction de la nouvelle Municipalité, mais une intégration dans le budget 2026 nous semble plus adéquate pour éviter la précipitation et disposer d'une année de résultat supplémentaire.

Au vu de ce qui précède, la Commission vous propose à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNALE DE SAINT-SULPICE

- Vu le préavis municipal 10 / 2025
- Oui les conclusions du rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet

- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- De refuser le projet tel que présenté.

Ainsi fait à Saint-Sulpice le 1 septembre 2025

AU NOM DE LA COMMISSION

La Présidente

Elenor Lyonette

Le Rapporteur

Michel Racine